



# 40<sup>ème</sup> Rallye Mont-Blanc-Morzine VHC

## 5, 6 et 7 septembre 2019

### REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

Pour les articles du règlement du Rallye VHC non explicités, se reporter au règlement du Rallye Moderne.

#### PROGRAMME et HORAIRES

<b>Mardi 09 juillet</b>		<b>Parution du règlement et ouverture des engagements.</b>	
<b>Lundi 26 août</b>	<b>Minuit</b>	<b>Clôture des engagements</b>	
<b>Vendredi 30 août</b>	<b>15h00</b>	Publication de la liste des engagés, des horaires de convocation aux vérifications administratives et techniques.	Hôtel Le Sporting - Morzine
	<b>17h30 – 22h30</b>	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* - <b>session 1 des reconnaissances</b>	Hôtel Le Sporting - Morzine <a href="http://www.rallye-mont-blanc-morzine.com">www.rallye-mont-blanc-morzine.com</a>
<b>Samedi 31 août</b> <b>Dimanche 1er septembre</b>	<b>07h00 – 17h00</b> <b>07h00 – 15h00</b>	<b>Reconnaitances session 1 (voir tableau règlement 71<sup>ème</sup> rallye Mont-Blanc Morzine)</b>	
<b>Samedi 31 août</b> <b>Dimanche 1er septembre</b>	<b>06h00 – 13h00</b> <b>08h30 – 10h00</b>	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires - Session 1	
<b>Mardi 3 septembre</b>	<b>17h30 – 22h30</b>	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* - <b>session 2</b>	Hôtel le Sporting - Morzine
<b>Mercredi 4 septembre</b>	<b>07h00 - 20h00</b>	<b>Reconnaitances session 2 (voir tableau).</b>	
	<b>07h00 – 10h00</b>	Mise à disposition du carnet d'itinéraire (road-book) et vérifications administratives préliminaires* <b>session 2</b>	Hôtel le Sporting - Morzine
<b>Jeudi 5 septembre</b>	<b>07h00 – 12h00</b>	<b>Reconnaitances session 2 (voir tableau)</b>	
	<b>09h00 – 12h30</b> <b>13h00 – 18h00</b>	<b>Séance d'essai – Taninges – Tarif : 130 €</b>	Sur inscription lors de l'engagement, auprès de l'ASAC Mont-Blanc
	<b>17h00</b>	<b>1<sup>ère</sup> réunion du collège des commissaires sportifs</b>	PC/ Palais des sports de Morzine
	<b>13h00 - 22h00</b>	<b>Vérifications administratives complémentaires</b> <b>Présentation obligatoire des licences et permis de conduire.</b>	Parking communal Route de Thonon- Morzine (à 100m du terrain de foot)
	<b>13h30 à 22h30</b>	<b>Vérifications techniques</b>	Parking communal Route de Thonon- Morzine (à 100m du terrain de foot)
		<b>Mise en parc fermé à l'issue des vérifications techniques</b>	Parking souterrain et place de l'office de tourisme - Morzine
	<b>18h</b> <b>18h30</b>	Conférence de presse Tirage Trophée Michelin – Modernes et VHC	Hôtel Le Crêt 905 route de la Plagne, Morzine
	<b>23h00</b>	Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre le départ après vérifications	PC / Palais des Sports de Morzine

<b>Vendredi 6 septembre</b>	<b>06h50</b>	<b>Départ de la 1<sup>ère</sup> étape de Morzine (1<sup>ère</sup> voiture VHC)</b>	
	<b>18h36</b>	<b>Arrivée de la 1<sup>ère</sup> étape à Morzine (1<sup>ère</sup> voiture VHC)</b>	
	<b>22h</b>	<b>Publication sur internet du classement</b> à l'issue de la dernière ES courue de la 1 <sup>ère</sup> étape et affichage de l'ordre de départ de la 2 <sup>ème</sup> étape	Office de tourisme de Morzine
<b>Samedi 7 septembre</b>	<b>06h50</b>	<b>Départ de la 2<sup>ème</sup> étape de Morzine (1<sup>ère</sup> voiture VHC)</b>	
	<b>16h49</b>	<b>Arrivée de la 2<sup>ème</sup> étape à Morzine (1<sup>ère</sup> voiture VHC)</b>	
		<b>Affichage du classement final provisoire 30 minutes</b> après l'entrée en parc fermé du dernier concurrent	Office de tourisme de Morzine
		<b>Remise des prix sur le podium.</b>	
		<b>Vérifications finales</b>	Ateliers Municipaux, route de la Plagne - Morzine.

## ARTICLE 1 - ORGANISATION

L'Association Sportive de l'Automobile Club du Mont-Blanc organise les **5, 6 et 7 septembre 2019**, avec le concours de la municipalité et de l'office du tourisme de Morzine, le :

# 40<sup>ème</sup> RALLYE MONT- BLANC - MORZINE VHC

Ce règlement particulier complète :

Le règlement standard des rallyes FFSA, les règles spécifiques des rallyes VHC FFSA et le règlement du Championnat de France VHC et de la Coupe de France 2019 des rallyes VHC.

Le présent règlement a été reçu par :

- Fédération Française du Sport Automobile : Permis d'organisation n° **502 en date du 03 juillet 2019**.
- Ligue du Sport Automobile Rhône-Alpes : Permis d'Organisation **N22 du 27 juin 2019**.

### 1.1. Officiels

Président du Collège des Commissaires Sportifs	Georges LEMMENS	46609/1411
Membres du Collège des Commissaires Sportifs	Gérard LEGIOT Gérard FOURNIER	3293/0412 131394/0909
Secrétaire du Collège des Commissaires Sportifs	Yannicke MAILLARD	
Directeur de Course / Directeur de course VHC	Pascal BATTE	28230 /0805
Commissaires Techniques / Responsable	Bernard POTTIER Maxime EVRARD Christian RACHEX	5010/0112 175310 44181/0518
Chargé des relations avec les concurrents	Patrick SAILLET	5038/0518

## 1.2. Eligibilité

Le 40<sup>ème</sup> RALLYE VHC MONT-BLANC MORZINE compte pour :

- **Le championnat de France des rallyes VHC 2019**
- La Coupe de France des Rallyes VHC **coefficient 2**
- Le Championnat des Rallyes VHC de la Ligue Rhône-Alpes.
- Le Challenge « petites cylindrées »
- Le challenge « ASAC MONT BLANC » Espace Automobile

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1<sup>er</sup> des prescriptions générales édictées par la FFSA.

## ARTICLE 2 – ASSURANCE

Conforme au règlement standard FFSA

## ARTICLE 3 – CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1. Demande d'Engagement – Inscriptions

Conforme au règlement standard FFSA.

#### 3.1.5.

Toute personne désirant participer au **40<sup>ème</sup> RALLYE MONT-BLANC - MORZINE VHC**, doit adresser au secrétariat du Rallye : **ASAC Mont-Blanc**, 15 rue de la Préfecture - 74000 Annecy, la demande d'engagement remplie en ligne et imprimée sur [www.rallye-mont-blanc-morzine.com](http://www.rallye-mont-blanc-morzine.com) la photocopie de la **1<sup>ère</sup> page PTH ou PTN**, ainsi que l'attestation d'autorisation de prêt du propriétaire du véhicule (le cas échéant) avant **le lundi 26 août 2019 à minuit accompagnée du montant des droits**.

#### 3.1.6.

Les détails relatifs au coéquipier peuvent être complétés jusqu'au moment des vérifications administratives.  
Si cette demande est envoyée par mail, l'original devra parvenir à l'organisateur au plus tard le **30 août 2019 à minuit**.

#### 3.1.1.0.

Le nombre des engagés est fixé à **40** maximum.

**Une liste d'attente pourra être créée, le nombre total de concurrents ne pourra excéder 300 sur les 6 épreuves.**

#### 3.1.11.

Les droits d'engagement sont ainsi fixés :

- **650 €** avec la publicité facultative des organisateurs.
- Droits minorés : **550 € avec la publicité facultative** des organisateurs pour **les équipages complets licenciés ASAC Mont-Blanc au plus tard au 1<sup>er</sup> juin 2019**.
- **1300 €** sans la publicité facultative des organisateurs.

**Dans tous les cas, une somme forfaitaire de 50 euros sera à rajouter pour le système de géolocalisation.**

### 3.3. Ordre des départs

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition, eux-mêmes établis à la discrétion de l'organisation pour la 1<sup>ère</sup> étape, et dans l'ordre du classement de celle-ci pour la 2<sup>ème</sup> étape.

## ARTICLE 4 – VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1. Voitures autorisées

Conforme au règlement standard FFSA.

Sont autorisées les voitures à définition routière titulaires d'un passeport technique historique (PTH FIA ou PTN FFSA), des **annexes K et J** en vigueur, homologuées FIA / FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990).

Définition des périodes de l'Annexe K		
<b>A</b>	Période E	1947 à 1961
	Période F	1962 à 1965
	Période G1	1966 à 1969
<b>B</b>	Période G2	1970 à 1971
	Période GR	1966 à 1971
	Période H1	1972 à 1975
<b>C</b>	Période H2	1976
	Période I, IR	1977 à 1981
Définition des périodes de l'Annexe J		
<b>D</b>	Période J1	1982 à 1985
<b>E</b>	Période J2	1986 à 1990

**Ces voitures sont répertoriées par groupe :**

Groupe 1 – T

Groupe 2 – TC

Groupe 3 – GT

Groupe 4/5 – GTS – Grand Tourisme Spécial - GTP/HST/TSRC – Grand Tourisme Prototype

Groupe N - Production J

Groupe A - Tourisme J

Groupe B - J

Les voitures du Groupe « Classic de compétition » (de 1977 à 1981 avec un passeport technique 3 volets et fiche d'homologation de la voiture obligatoires) peuvent être admises dans une manche du CFR VHC avec un classement indépendant, mais sans apparaître (ni marquer de points) dans le classement du CFR VHC.

**Les voitures équipées d'une assistance électrique ou d'une direction assistée non homologuée dans le groupe ou la période déclarés seront admises uniquement en Classic (sans marquer de points au Championnat).**

**Les concurrents inscrits au Championnat de France des Rallyes VHC devront rester conformes à la configuration homologuée dans le groupe et la période déclarés et à leur PTH pour prétendre marquer des points au Championnat.**

### 4.2 Pneumatiques

Pneumatiques conformes aux dispositions prévues dans l'annexe K 2019, au Championnat de France VHC 2019 et à la Coupe de France VHC 2019.

### 4.3. Assistance

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement particulier du **71<sup>ème</sup> Rallye Mont-Blanc Morzine**.

**Zone d'assistance** : terrain de foot de Morzine.

### 4.4 Géolocalisation

Voir règlement du **71<sup>ème</sup> rallye Mont-Blanc Morzine**.

## ARTICLE 5 – PUBLICITE

### Conforme au règlement standard FFSA

Publicité obligatoire : Panneau 55X70 délivré par l'organisateur

Publicité optionnelle. 2 bandes par soleil et plaque avant d'immatriculation

La publicité sera précisée par additif

## ARTICLE 6 – SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1. Description

Le 40<sup>ème</sup> RALLYE VHC MONT-BLANC - MORZINE représente un parcours total de **448,67 km** comportant **12 épreuves spéciales**, totalisant **169,49 km**. Il est divisé en 6 sections et 2 étapes.

Récapitulatif	ES	Nbre ES	Liaisons	TOTAL	% ES
1 <sup>ère</sup> étape - vendredi	101,24 km	8	190,97 km	292,21 km	34,65 %
2 <sup>ème</sup> étape - samedi	68,25 km	4	88,21 km	156,46 km	43,62 %
<b>Total Rallye</b>	<b>169,49 km</b>	<b>12</b>	<b>279,18 km</b>	<b>448,67 km</b>	<b>37,77 %</b>

### 6.2 – Reconnaissances

Voir tableau du règlement du 71<sup>ème</sup> Rallye Mont-blanc – Morzine.

## ARTICLE 7 – DEROULEMENT DE LA COURSE

### 7.1 Départ.

Le départ sera donné dans l'ordre croissant des numéros de compétition établis à la discrétion de l'organisation pour la 1<sup>ère</sup> étape et dans l'ordre du classement pour la 2<sup>ème</sup> étape

### 7.3.16. Nouveau départ après abandon/Rallye 2 :

Tout concurrent ayant abandonné, ou mis hors course pour un retard supérieur au maximum autorisé entre deux contrôles horaires, en fin de section ou en fin d'étape, peut réintégrer le rallye aux conditions suivantes :

- avoir signifié par écrit\* à un Chargé des Relations Avec les Concurrents (à l'aide du document figurant dans le Road Book) son intention de réintégrer le rallye.
- avoir soumis avec succès sa voiture au contrôle des Commissaires Techniques au minimum 30 minutes avant l'heure de départ de la première voiture pour l'étape suivante.

\* **NB** : Les demandes écrites devront parvenir au Collège des Commissaires Sportifs, via la Direction de Course, **au plus tard au début de chaque réunion, dont les horaires sont affichés.**

Pour l'étape où l'abandon ou la mise hors course ont été prononcés, un concurrent réintégrant le rallye se verra affecté :

- pour chaque épreuve spéciale non terminée, ou non effectuée, du plus mauvais temps réalisé augmenté de 5 minutes,
- pour l'étape non terminée, d'une pénalité de 3 heures.

Ils ne pourront prétendre à aucun prix ni attribution de points, sauf les Points de Bonus de départ.

**Préalablement, et si besoin, le Collège des Commissaires Sportifs aura traité d'éventuelles demandes de repositionnement des concurrents toujours en course.**

Les concurrents réintégrant le rallye dans le cadre du Rallye 2 seront reclassés après la dernière voiture de leur catégorie (groupe/classe) et dans l'ordre croissant de leur numéro par le Collège des Commissaires Sportifs.

En tout état de cause, le Collège des Commissaires Sportifs pourra, à tout moment, retirer sans motif le bénéfice de cette réintégration dans le rallye, cette décision n'étant pas susceptible d'un appel sportif.

**7.3.17.2.P** – Avec la demande écrite d'intention de participer au rallye 2, le concurrent doit déposer une caution de 150 euros. Cette caution sera intégralement remboursée dans le cas d'un départ effectif d'un rallye 2 ou dans le cas de la déclaration de renoncement avant l'heure d'affichage des ordres et heures de départ de l'étape suivante.

Cette caution sera remboursée, moins une retenue de 50 %, dans le cas d'une déclaration de renoncement entre l'heure d'affichage et l'heure de départ (du premier concurrent) de l'étape concernée.

## ARTICLE 8 – RECLAMATIONS - APPELS

Conforme au règlement standard FFSA et au règlement particulier du **71<sup>ème</sup> Rallye Mont-Blanc Morzine**.

## ARTICLE 9 – CLASSEMENTS

### 9.1 Classement Pilotes

Deux classements distincts seront établis :

- un classement pour les périodes E à I
- un classement pour les périodes J

Le classement final du CFR VHC sera établi en tenant compte, pour chaque pilote, de ses 7 meilleurs résultats.

Le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points dans les périodes E à I sera titré Champion de France des Rallyes VHC E à I.

Le pilote ayant totalisé le plus grand nombre de points dans les périodes J sera titré Champion de France des Rallyes VHC J.

Les pilotes s'inscrivant au CFR VHC à compter de l'une ou des deux dernières manches du CFR VHC ne seront pas éligibles au marquage des points de ce Championnat.

Une attribution de points sera faite comme ci-après :

	Général	Groupe (1,2,3,4-5,N,A,B)	Classes
1 <sup>er</sup>	10 points	10 points	6 points
2 <sup>ème</sup>	8 points	8 points	4 points
3 <sup>ème</sup>	6 points	6 points	3 points
4 <sup>ème</sup>	5 points	5 points	2 points
5 <sup>ème</sup>	4 points	4 points	1 point
6 <sup>ème</sup>	3 points	3 points	
7 <sup>ème</sup>	2 points	2 points	
8 <sup>ème</sup>	1 point	1 point	

### 9.2 Points Bonus

Un bonus de 3 points sera attribué aux équipages figurant sur la liste des autorisés à prendre le départ du rallye.

Un bonus de points supplémentaires sera attribué aux véhicules les plus anciens classés à l'issue du rallye :

- 5 points pour les véhicules de la période E (1947 – 1961)
- 3 points pour les véhicules de la période F (1962 – 1965)
- 1 point pour les véhicules de la période G1 (1966 – 1969)

### 9.3 Classements Classes et Groupes

Pour les classements des périodes E à J1, il est nécessaire d'utiliser les regroupements des classes conformément à l'article 9 des règles spécifiques des rallyes VHC.

Lorsqu'un groupe ou une classe comporte moins de 3 partants, le nombre de points attribués au classement de ce groupe ou de cette classe sera divisé par 2.

Au classement final de fin d'année, le vainqueur de chaque groupe sera proclamé « Vainqueur du Trophée du CFR VHC Groupe 1, 2, 3, 4-5 (regroupés), N VH, A VH, B VH », sauf pour le groupe du Champion de France VHC.

#### **9.4 Classement Copilotes**

Un classement des copilotes sera établi dans les mêmes conditions que celles définies pour les pilotes à l'article 9.1.

#### **9.5 Challenge « Petites cylindrées »**

Voir règlement Championnat de France des rallyes VHC 2019.

### **ARTICLE 10 – PRIX ET COUPES**

La remise des prix se déroulera le **samedi 7 septembre** 2019 sur le Podium d'arrivée, suivant le protocole du Championnat de France VHC :

- Classement général Groupe 1, 2, 3, 4-5 (regroupés),
- Classement général N, A, B J1 – J2 (1981-1990)
- 1<sup>er</sup> équipage féminin
- Classement général « Classic de compétition » (1977-1981)
- Classement Challenge « Petites cylindrées »

puis

- Classement groupes et classes

Des coupes ou des lots récompenseront les concurrents classés.  
Aucun prix en espèces ne sera attribué.

## Les hôtels sont dans la course !

Hôtel		Adresse	Téléphone	Adresse mail
Les Airelles	****	25 place du Baraty - Morzine	04.50.74.71.21	<a href="mailto:info@les-aielles.com">info@les-aielles.com</a>
Alte Névé	***	702 route de la Plagne - Morzine	04.50.79.01.96	<a href="mailto:info@alte-neve.com">info@alte-neve.com</a>
Beauregard	**	810 route des Bois Venants - Morzine	04.50.79.11.05	<a href="mailto:info@lebeauregard-morzine.com">info@lebeauregard-morzine.com</a>
La Bergerie	****	Route du Téléphérique – Morzine	04.50.79.13.69	<a href="mailto:info@hotel-bergerie.com">info@hotel-bergerie.com</a>
Les Bruyères	***	205 TDM Champs de la Plagne - Morzine	04.50.79.15.76	<a href="mailto:info@lesbruyeres-hotel.com">info@lesbruyeres-hotel.com</a>
Chalet Le Gros Colas	Centre de vacances	537 chemin de la Vieille Plagne - Morzine	04.50.79.04.64	<a href="mailto:info@legroscolas.com">info@legroscolas.com</a>
Champs Fleuris	****	Route du Téléphérique – Morzine	04.50.79.14.44	<a href="mailto:info@hotel-champs-fleuris.com">info@hotel-champs-fleuris.com</a>
La Clef des Champs	***	40 TDM du Château - Morzine	04.50.79.10.13	<a href="mailto:hotel@clefdeschamps.com">hotel@clefdeschamps.com</a>
Le Crêt	****	905 route de la Plagne – Morzine	04.50.79.09.21	<a href="mailto:info@lecret.com">info@lecret.com</a>
Les Fleurs	**	80 chemin du Pied de la Plagne - Morzine	04.50.79.11.30	<a href="mailto:morzine.lesfleurs@wanadoo.fr">morzine.lesfleurs@wanadoo.fr</a>
La Grand'Maison	Centre de vacances	1224 route de la Plagne - Morzine	04.50.79.06.97	<a href="mailto:grand.maison@orange.fr">grand.maison@orange.fr</a>
Grand Tétras	**	25 Sent la Salle - Morzine	04.50.74.74.89	<a href="mailto:hotel-legrandtetas@wanadoo.fr">hotel-legrandtetas@wanadoo.fr</a>
L'Igloo	***	270 route de la Combe à Zore - Morzine	04.50.79.15.05	<a href="mailto:info@hoteligloo-morzine.com">info@hoteligloo-morzine.com</a>
Les Prodains	***	2968 route des Ardoisières - Morzine	04.50.79.25.26	<a href="mailto:hotellesprodains@aol.com">hotellesprodains@aol.com</a>
L'Ours Blanc	**	522 chemin Martenant - Morzine	04.50.79.04.02	<a href="mailto:info@oursblanc-morzine.com">info@oursblanc-morzine.com</a>
Le Samoyède	***	9 place de l'Office du Tourisme - Morzine	04.50.79.00.79	<a href="mailto:info@hotel-lesamoyede.com">info@hotel-lesamoyede.com</a>
Le Soly	***	234 route de la Manche - Morzine	04.50.79.09.45	<a href="mailto:contact@hotel-lesoly-morzine.fr">contact@hotel-lesoly-morzine.fr</a>
Le Sporting	***	Avenue de Joux-Plane - Morzine	04.50.79.15.03	<a href="mailto:info@hotelsporting-morzine.com">info@hotelsporting-morzine.com</a>
Le Tremplin	***	166 TDM du Pleney - Morzine	04.50.79.12.31	<a href="mailto:info@hotel-tremplin.com">info@hotel-tremplin.com</a>